



DOSSIER SPECIAL Projet de territoire

Pour que demain nous appartienne !

En novembre, focus sur le premier des 4 piliers qui structurent le projet de territoire du Pays de Lunel.

Pilier n°1



C'est un des piliers majeur du projet, puisqu'il aborde des questions importantes telles que l'aménagement de notre territoire, le développement économique, l'articulation des services entre la ville centre et les communes de son bassin de vie.

Comment voulons-nous voir évoluer le Pays de Lunel dans ces domaines cruciaux ? Souhaitons-nous grossir et nous rapprocher de nos agglomérations voisines ? Quelles sortes d'entreprises voulons-nous attirer ? Il faut créer de nouveaux services, oui, mais lesquels ? À quel prix ?

Telles sont les nombreuses questions que des élus responsables doivent se poser avant de prendre des décisions qui engagent les finances et l'avenir du territoire.

Dans chaque pilier, une phrase qui explique la « philosophie générale » et des axes qui se déclinent en objectifs et propositions d'actions :

Pilier N°1 :

« Un espace de respiration qui se construit sur les bases pérennes du développement durable et qui conforte son bassin de vie autour de sa ville centre »

Axe 1 : Construire et conforter l'équilibre Urbain / Rural

Le Pays de Lunel est tout à la fois empreint d'urbanité et de ruralité. Ces deux facettes sont des éléments essentiels à préserver pour organiser et maîtriser l'attractivité du territoire autour d'un vrai bassin de vie.

Face au risque d'urbanisation rampante, le Pays de Lunel doit préserver ces deux pôles tout en construisant leur complémentarité. Les risques à gérer sont ceux d'une tension urbaine non maîtrisée. Les politiques d'urbanisme doivent donc tout à la fois préserver les espaces naturels et ruraux, densifier les secteurs déjà urbanisés, préserver des coupures vertes entre espaces communaux. Dans les secteurs ruraux, il convient de préserver le « cachet ». Dans les secteurs urbains, notamment l'aire Lunelloise, il est prioritaire de repenser les échanges,

les services, la circulation, l'interaction entre lieux de vie et lieux de travail. Entre les deux, il convient de préserver des « coupures vertes » pour apporter de la respiration.

Actions réalisées/en cours :

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) approuvé depuis juillet 2006.
- Mise en place d'un service local d'instruction des demandes d'urbanisme.
- Lancement d'un programme local de l'habitat qui va permettre à la Communauté de Communes de définir les investissements et des actions en matière de politique du logement à l'échelle du territoire.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Mise en œuvre d'actions favorisant les projets communaux en matière de logements aidés.

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Révision du SCOT : conforter l'espace de respiration et maintenir les limitations à la consommation d'espace.

Axe 2 : Requalifier l'espace urbain lunellois autour d'un véritable bassin de vie

Si le secteur du Lunellois (Lunel-Viel, Lunel, Saint-Just, Marsillargues) concentre l'emploi, la population et les

services, il concentre aussi les principaux problèmes d'aménagement. Ce secteur étant l'un des principaux lieux de vie et de passage du territoire, il convient d'apporter des réponses aux enjeux de ses aménagements.

Au-delà de la seule question du bâti, ce secteur doit trouver une solution aux problèmes récurrents de transports. Si l'offre TER doit s'accroître dès la mise en service de la LGV Nîmes - Montpellier, deux questions restent à traiter : la déviation de la RN 113 avec une asphyxie routière des centres de Lunel et Lunel-Viel, l'inexistence d'un réseau conséquent de voies cyclables sur la zone concernée.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Diagnostic de requalification urbaine de l'aire Lunelloise.
- Aides aux études urbaines réalisées par les communes.

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Appui politique et participation à la réalisation du contournement de la RN 113 sur Lunel-Viel et Lunel avec l'appui de l'Etat, du Département et de la Région.

Axe 3 : Renforcer la dynamique économique durable du territoire

L'économie du territoire repose essentiellement sur



l'économie résidentielle, c'est-à-dire les besoins en service générés par la population et la construction. Mais cette dernière n'est pas extensible à l'infinie.

D'autre part, sa situation géographique rend le Pays de Lunel attractif pour les activités logistiques qui offrent de l'emploi pour les moins qualifiés mais qui sont consommatrices d'espaces. D'autres types d'activités, plus durables doivent être recherchés dans un contexte rendant très improbable les grosses implantations industrielles.

L'implantation de PME à valeur ajoutée avec des emplois qualifiés est un objectif que s'est fixé la CCPL depuis plusieurs années avec quelques réussites, et qui nécessite de poursuivre l'effort engagé sur :

- L'offre foncière attractive (zones d'activité réservées pour ces entreprises, locaux d'activités préconstruits).
- Un appui à la création locale d'activités innovantes avec la possibilité d'un parcours résidentiel suivant les étapes de développement de celle-ci.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Réalisation d'un schéma de développement économique du Pays de Lunel (développement d'une offre variée de locaux et de terrains pour les PME)

- Réalisation de la ZAE Saint-Sériès.
- Accompagnement de la réflexion sur le devenir de la zone de la carrière, sa réhabilitation et sa vocation économique.
- Accompagnement de l'étude pour un éco-parc départemental

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Développer les démarches éco-parcs et plus globalement la qualité environnementale des zones d'activités stratégiques (zone de Saint-Just, camp Miaulaire et Boisseron).
- Eco-parc au nord du territoire.
- Développer le réseau des entreprises et des partenaires avec le club Via Innova.

Axe 4 : Conforter l'accessibilité à la ville centre, à ses services et offrir une alternative à la voiture en développant la multimodalité

Les problématiques de déplacement et de mobilité prennent une importance croissante dans la vie quotidienne des citoyens. La Communauté de Communes du Pays de Lunel a souhaité mettre en place, en 2010, en partenariat avec Hérault Transport, un réseau de transport urbain.

La mise en place de ce réseau a été une première étape d'une alternative au tout-voiture. Cette politique doit être poursuivie.

Projets réalisés ou en cours :

- Transports intercommunaux du Pays de Lunel.
- Transports GIHP.

Propositions opérationnelles pour 2012- 2014 :

- Mise en œuvre et cofinancement d'actions de développement des transports doux (partage de la route vélos/voitures, garages à vélo, découverte à vélo du Pays de Lunel).

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Système type « Vélib » à l'échelle du Pays de Lunel.
- Renforcement de la liaison Sommières/Lunel/La Grande Motte.

Axe 5 : Des services de qualité pour les populations

La qualité de vie de nos territoires nécessite d'apporter un niveau de services de type urbain. Si ces conditions sont, pour partie, présentes dans l'aire urbaine de Lunel, elles restent plus limitées dans les parties rurales. Or, les nouvelles populations, néo-rurales et d'origine urbaine sont en demande de ce type de services.

Si l'offre de services doit être adaptée aux réalités des communes (rurales, urbaines, péri-urbaines), il n'en reste pas moins que l'attractivité du Pays de Lunel passe par un développement des services.

Projets réalisés ou en cours :

- Bus périscolaires.
- Transports intercommunaux.
- Gestion des déchets exemplaire.

1^{ères} propositions opérationnelles pour 2014- 2021 :

- Création d'une salle de capacité « importante » pour programmer activités culturelles, économiques et touristiques.
- Création d'une nouvelle piscine intercommunale.
- Participation à la construction d'un centre de secours (caserne des pompiers).

Le mois prochain :

Pilier n°2

Un territoire solidaire qui prend en compte les plus fragiles et les plus démunis.



Téléchargez la totalité du projet sur www.paysdelunel.fr